

CLUPP

COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE

Réunion du 2 Février 2024

Etaients présents :

Du côté des institutionnels :

ABOTSI Jérôme Commandant du Port de Boulogne-sur-Mer
BRUCHET Caroline Maître du Port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer
COPPIN Olivier Directeur de l'action économique, touristique et portuaire de la CAB
CUVILLIER Frédéric..... Président de la CAB, Ancien Ministre et Maire de Boulogne sur Mer
ETIENNE Jean-Claude..... Vice-Président CAB en charge de la Plaisance
GOUBET Stéphane Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral
MOREL Julien Capitaine de Police- Commissariat de Police de Boulogne sur Mer
PIRAUX Emilie ... Directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais Côte d'Opale

Du côté des plaisanciers :

BECQUET Francis
BEQUET Pascal
BLANPAIN Jean-Claude
BOCQUILLET Isabelle
BODIN Robert
BRICHE Frédéric
CARDON Jacques
CECHOSZ Henri
CHARTAUX Olivier
CHASSIN Patrice
CHEVALIER Michel
COLPIER Laurent
DAGBERT Patrice
DAMART Sandrine
DANIS Kevin
DELAMBRE Dominique
DELAYEN Rémi
DELEVALLE Franck

DEMAILLY David
DENIS Sébastien
DESCAMPS Marcel
DUFOREST Morgan
DUJARDIN Rodolphe
DUMONT Michel
DUVAL Louis-Marie
ESBENS Olivier
EVRARD Hélène
FOURMENTIN Frédéric
GRADELLE Raymond
GRAUX Pierre
JAECQUES Jacky
LAIDEZ Jean-Louis
LEBAS Claude
LEBECQ René
LEFEBVRE Bertrand
LEFOUR Bruno

LHOMEL Pascal
LOZINGUEZ Jean-Luc
MARTINAGE Yvan
PAPPALARDO Romain
PATTYN Frédéric
PODEVIN Fabrice
PORES Luc
RENAUX Richard
RICHART Alain
ROMBEAUT Jean-Marie
SEILLIER Stéphane
SENLECQUE Pierre
TALLEUX Christèle
TERNYNCK Olivier
VIANDIER Bernard
VIGNERON Bruno
WERQUIN Pierre

Etaient excusés :

Du côté des plaisanciers :

CAZAUX Dominique

DELGRANGE Michel

DELZENNE Christian

FAUQUET Luc

LAMIOT Max

MAGNIER Frédéric

MAILLY Daniel

PENTIER Joël

VLUYS Roger

Jean-Claude ETIENNE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du CLUPP. Il est rappelé que légalement, il n'est pas obligatoire de réunir le CLUPP plus d'une fois par an, toutefois plusieurs réunions seront programmées cette année afin d'améliorer la communication entre les plaisanciers et la CAB. La présente séance est le prolongement de la réunion de décembre dernier dont l'ordre du jour n'avait pu être épuisé.

Les travaux de l'écluse du bassin Napoléon sont évoqués. Il est précisé que des travaux seront entrepris le 19 février 2024, ces derniers devraient durer une semaine. Ils porteront sur l'étanchéité de la porte. L'écluse sera remise en service pour les vacances de février. Par ailleurs, un nouvel appel d'offres sera lancé en 2025 et des travaux sur l'autre porte seront entrepris fin 2025 début 2026.

Les plaisanciers craignent que ces travaux viennent impacter et réduire les opportunités de navigation, et demandent que les sasements puissent être limités à deux. Il est rappelé qu'il convient de respecter un niveau d'eau minimal dans le bassin, cela est nécessaire en cas d'avarie. Par conséquent, les portes doivent être fermées et ce afin d'éviter les problèmes en cascade.

Protocole Tempête

Suite aux intempéries, un travail va être entamé par l'équipe du port de plaisance afin d'intégrer une clause « protocole tempête » au règlement du port de plaisance. L'objectif étant de protéger les plaisanciers et le personnel de la Marina en cas de tempête.

Les plaisanciers s'inquiètent que l'accès aux pontons puisse leur être interdits. Ils souhaitent savoir si les restrictions concerneront tous les plaisanciers et comment sera traité le cas des plaisanciers résidant sur leurs bateaux. Par ailleurs, ils évoquent les risques encourus en fonction des différents bassins sachant que ces derniers ne sont pas exposés de la même manière.

Il est rappelé que le code du travail exige que toutes les mesures de sécurité soient mises en place afin de protéger le personnel et que cette réflexion est donc nécessaire. Toutefois, à ce jour rien n'est encore défini. Jean-Claude ETIENNE précise que le travail ne se fera pas sans concertation, mais que la priorité absolue sera la mise en sécurité des personnes (salariés, plaisanciers, ...).

M. Martinage souhaite que la réunion de ce jour soit dédiée aux problèmes du bassin Napoléon, ce qui déclenche la colère des usagers du bassin Frédéric Sauvage dont certains préfèrent quitter la séance. Jean-Claude ETIENNE rappelle que le CLUPP est un lieu d'échanges où chaque usager du port de plaisance a droit à la parole et que tous peuvent s'exprimer de la même façon au cours de ces réunions.

Suites dégâts survenus au bassin Frédéric Sauvage

Suite aux dégâts survenus dans le bassin Frédéric Sauvage, Jean-Claude ETIENNE rappelle que l'urgence est de retrouver une place pour chaque usager.

Ainsi dans le bassin Frédéric Sauvage, deux pannes seront conservées et une demi-panne, dont la CAB va faire l'acquisition, viendra prendre place dans le plan d'eau. Par ailleurs, dans le bassin Napoléon, un nouveau ponton sera également ajouté afin de maintenir l'offre pour la période estivale.

Jean-Claude ETIENNE précise que, suivant les préconisations de l'étude plaisance menée par le cabinet SOFID, des décisions seront prises à l'issue du vote du budget 2024. L'urgence, à ce jour, étant de maintenir l'activité plaisance pour la période estivale. Il précise que la volonté de la CAB reste de développer la plaisance et que l'agrandissement de l'avant-port pourrait être une solution. Il va falloir s'adapter et la Marina va devoir faire face à quelques difficultés.

La CAB rappelle que l'objectif est d'ajouter environ 40 places pour cet été, ce qui pourrait être atteint avec les demi-pannes installées pour l'une à Frédéric Sauvage, pour l'autre face au quai Crouy. La commande a été passée, les délais de livraison et d'installation annoncés sont de 4 à 5 mois. Cette opération représente un coût de 90 000 Euros.

Etant donné que la CAB a pris l'engagement que chacun puisse retrouver une place pour la période estivale, Jean-Claude ETIENNE précise que les pontons de l'avant-port devraient être remis à flot à compter de la semaine 12, à savoir à partir du 18 mars 2024.

Les plaisanciers demandent des précisions sur l'organisation mise en place, craignant que chacun ne puisse retrouver une place. En effet, ils rappellent que certains bateaux sont aujourd'hui en hivernage et que ces derniers devraient retrouver prochainement leur place à l'avant-port. Est évoquée la possibilité d'utiliser le ponton de la Florelle quand il n'y aura plus de place à l'avant-port. Jérôme ABOTSI répond par la négative. Il précise que ce ponton est très largement utilisé dans le cadre des missions liées à la crise migratoire, parallèlement la Gendarmerie maritime devrait être transférée sur ce dernier ponton.

Jean-Claude ETIENNE rappelle que la priorité est de permettre aux usagers du port de plaisance de pratiquer leur loisir même si cela doit se faire temporairement au détriment des visiteurs. Des solutions sont à proposer par la Marina. La CAB rappelle que les consignes sont : bienveillance et priorité aux abonnés.

La possibilité de disposer d'un peu de souplesse pour les horaires d'ouverture et de fermeture de l'écluse d'accès au bassin Napoléon est évoquée par les plaisanciers, qui pensent que cela permettrait de ne pas encombrer l'avant-port.

Le Conseil Régional des Hauts de France souligne l'importance de cet équipement qui permet de maintenir le niveau d'eau dans le bassin.

Les plaisanciers évoquent des propos d'un représentant de la SEPD relayés par la presse, qui prônerait le passage des bassins à la mono-fonction en un seul lieu. Cette piste leur semble être une porte ouverte pour récupérer les pontons aujourd'hui dédiés à la pêche.

Le Conseil Régional des Hauts de France rappelle que le bassin Napoléon est aujourd'hui autorisé pour la pêche, et que par ailleurs, il s'agit d'un bassin de secours dans lequel un règlement de police est en vigueur.

Par ailleurs, l'hypothèse que la Liane puisse devenir le bassin de secours, est rejetée compte tenu des tirants d'eau.

Jean-Claude ETIENNE rappelle que, même si la plaisance y est majoritaire dans le port, le bassin appartient à la Région. Il rappelle qu'aujourd'hui, la priorité est de trouver des places supplémentaires pour garantir le loisir des usagers du port. S'il faut trouver une solution dans l'urgence il ne faut, toutefois, pas négliger le long terme. M. CUVILLIER, Président de la CAB, fera des annonces en temps voulu, cela a été évoqué lors de la cérémonie des vœux. Il précise qu'il s'agit là d'une réflexion globale qui doit s'inscrire dans le projet de territoire.

Du point de vue des usagers du bassin Napoléon, il est déplorable que la construction navale et la plaisance soient obligées de continuer à cohabiter dans un même bassin. Ils soulignent l'incompatibilité des deux activités et évoquent la possibilité de déplacer l'aire de carénage de l'autre côté du bassin, estimant que cette solution devrait être traitée dans le cadre du projet de développement et de réaménagement de la plaisance.

Le Conseil Régional rappelle qu'aucun ponton ne pourrait être installé dans le bassin sur la partie correspondant au cercle d'évitage du bassin.

Afin de récupérer de la place, les plaisanciers s'interrogent sur la possibilité, durant 1 à 2 ans, de récupérer les pontons administratifs et de délocaliser à la Darse les bateaux qui sont habituellement amarrés aux pontons administratifs. La CAB et la Région précisent que le ponton prestige n'est pas conçu pour accueillir ce genre de bateaux. La Capitainerie rappelle que ce ponton administratif est propriété de la SEPD.

Station Carburant

Jean-Claude ETIENNE évoque l'installation de la station carburant qui se fera en avril prochain.

Procédure de réabonnement janvier 2024

Jean-Claude ETIENNE précise avoir demandé beaucoup de bienveillance pour les plaisanciers qui ne peuvent utiliser leurs bateaux à la suite des intempéries.

La Marina précise que pour le bassin Napoléon, les contrats de réabonnement ont été envoyés aux usagers. Concernant le bassin Frédéric Sauvage, les usagers non impactés par les incidents recevront prochainement leur contrat. Pour les usagers impactés : ils seront facturés

mensuellement pour ceux ayant retrouvés une place « à flot », pour ceux « à sec » il n'y aura pas de facturation. Celle-ci reprendra dès qu'ils seront remis à l'eau.

La Marina précise que les contrats ont été complétés par un paragraphe relatif au respect dû aux équipes de la Marina. Ce dernier a été ajouté suites aux événements de fin d'année et à l'attitude déplorable de certains envers les équipes.

Les plaisanciers sont informés que des coupures d'électricité de 20h00 à 8h00 continueront à être appliquées. Dès lors, la question du raccordement au réseau EDF est soulevée, l'urgence est prégnante compte tenu des tarifs de la SEPD jugés prohibitifs. Par ailleurs, suite aux dégâts liés aux intempéries, les travaux d'installation de compteurs électriques ne seront pas réalisés, dès lors la décision a été prise de maintenir ces coupures d'électricité.

Hivernage / grutage ...

Certains ports proposent un hivernage à coût minoré, aussi les tarifs de grutage appliqués par la SEPD sont pointés du doigt. Jean-Claude ETIENNE est d'accord avec les usagers et juge qu'il serait intéressant de pouvoir disposer de prestations de grutage gratuites 1 à 2 fois l'an. La CAB rappelle que ces services ne sont pas proposés par la Marina, mais par la SEPD et qu'elle ne peut intervenir sur ces décisions. Les plaisanciers attirent l'attention sur le coût représenté par la mise hors d'eau alors que ces mêmes personnes payent un loyer pour une place qui pourrait être relouée par la Marina le temps de la mise à sec.

Le Conseil Régional rappelle que les tarifs de la SEPD sont les mêmes pour tous. Ces derniers sont votés en conseil portuaire. A noter que la différence entre Calais et Boulogne réside dans le fait que la Plaisance gère la sortie de l'eau des bateaux à Calais, alors qu'à Boulogne, ce service est confié à la SEPD.

Démantèlement de bateaux

Concernant le bassin Napoléon, la question des bateaux de pêche en attente de démantèlement est évoquée. Les plaisanciers s'interrogent sur la durée des procédures et les échéances auxquelles les pontons qu'ils occupent pourraient être libérés. Ils voient là une opportunité de récupérer des places, cela même en tenant compte de la nécessité de conserver des places pour la pêche dans le cadre de débarquements d'urgence de poissons. Par ailleurs, ils évoquent le ponton qu'ils imaginent comme solution pour accueillir les $\frac{3}{4}$ des timoniers. Jérôme ABOTSI, Commandant du Port de Boulogne-sur-Mer, précise que ces questions ne relèvent pas de la plaisance, il s'agit de procédures très longues qui sont du ressort des Affaires Maritimes.

Hypothèses de relocalisation des embarcations

Pour relocaliser les embarcations, les plaisanciers s'étonnent que la solution du Hub-port ne soit pas envisagée, en raison de projets qui pourraient y être développés à long termes. Ils

déplorent qu'une réflexion autour de cet espace ne soit pas envisageable, sachant qu'il dispose de quais et de parkings. Ils évoquent les investisseurs et autres syndicats mixtes qui pourraient être intéressés par cet espace. Jean-Claude ETIENNE rappelle que le Hub-port a une vocation à faire du Transmanche. Par ailleurs, il est rappelé que la zone du Hub-port est une zone « sous Douanes » qui n'est pas compatible avec le développement de la Plaisance.

La CAB travaille à ne laisser aucun bateau « à sec », et cela même si l'avenir de la plaisance ne semble pouvoir se dessiner dans le bassin Frédéric Sauvage. Il est convenu, que chacun pourra retrouver une place notamment à l'avant-port où les abonnés seront prioritaires par rapport aux visiteurs. Par ailleurs, une autorisation temporaire a été reçue des services de l'Etat permettant l'installation d'une demi-panne au sein du bassin Frédéric Sauvage.

Navigation dans le port

Jérôme ABOTSI rappelle que le règlement de police en vigueur dans le port est signé par le Préfet et que ce dernier définit entre autres la vitesse de navigation dans le port, et l'interdiction de naviguer à la voile dans « la cuvette » et dans le port. Ce règlement ne peut être modifié aux grès des envies de chacun. Le Commandant du Port précise qu'il n'est pas le signataire de ce règlement et qu'il est chargé de le faire appliquer. Une modification de celui-ci résulterait d'un travail de concertation. Le Conseil Régional invite les usagers à ouvrir le dialogue avec la vigie en cas de difficulté pour naviguer à la seule force du moteur.

Concernant les pratiques d'entrée dans l'écluse, il est rappelé que chacun doit être capable de faire preuve de courtoisie et de discipline afin d'optimiser l'utilisation de cet espace. Le Commandant du port rappelle que les ordres qu'il reçoit ne viennent pas des usagers du port de plaisance.

Propreté du port de plaisance

Concernant la propreté des espaces, les plaisanciers évoquent les sacs plastiques et autres déchets qui y sont régulièrement retrouvés. Ils demandent que les personnes à l'origine de ces déchets abandonnés puissent être identifiées et sanctionnées. La gestion des déchets est l'affaire de la SEPD, la Capitainerie n'est pas compétente dans ce domaine, la Capitainerie ne peut utiliser les caméras afin de verbaliser d'éventuels contrevenants.

Le Conseil Régional des Hauts de France précise qu'il n'est pas possible de procéder au nettoyage des plans d'eau de façon quotidienne. Ces opérations nécessitent des moyens humains et financiers dont le Conseil Régional ne dispose pas. Par ailleurs, Il précise que dans le cas d'un animal mort il est impératif de faire un signalement. Il est précisé que les caméras de vidéosurveillance servent à vérifier le bon fonctionnement des ouvrages et il n'y a pas de caméras de bord de quais. Pour visionner, garder et transmettre les images des caméras de la SEPD, un dépôt de plainte est indispensable pour réquisitionner les services de la police.

Sécurité du port de plaisance

La question de la sécurité des bassins est évoquée. La Marina rappelle que chaque propriétaire de bateaux se voit remettre un badge d'accès et que l'accès est réglementé. La Marina ne peut être tenue responsable si des usagers confient leur badge à des tiers. Concernant les AirBnB, la Marina rappelle que le stationnement se fait du côté du club house et non le long du quai Thurot. Le système de badges mis en place il y a deux ans sera relancé pour cette année.

Echanges avec M. Le Président de la CAB

Frédéric CUVILLIER remercie Jean-Claude ETIENNE d'avoir organisé cette réunion exceptionnelle du CLUPP comme la CAB s'y était engagée en décembre dernier. Il revient sur les événements majeurs qui se sont déroulés et notamment les inondations et les dégâts subis par les usagers du bassin Frédéric Sauvage. L'heure est à la réflexion pour définir l'avenir de ce bassin. Il déplore que la responsabilité soit portée à tort sur les plaisanciers en dépit d'un bon fonctionnement des écluses.

Il informe les plaisanciers qu'un programme de développement de la plaisance sur Boulogne-sur-Mer a été engagé. Les événements récents devraient permettre d'accélérer les décisions. 2024 sera donc une année décisive, puisque les élus communautaires ont validé le principe de développement de la plaisance. Il évoque la fin d'année 2024, qui devrait voir le début des travaux de la Descente à bateaux si les résultats des études environnementales le permettent. Il rappelle que la CAB déplore près d'une année perdue dans ce contexte.

Dans un premier temps, le développement de la plaisance passera par une réflexion avec les sinistrés du bassin Frédéric Sauvage, puis durant le 1^{er} semestre 2025, celle-ci sera élargie aux aménagements de l'avant-port avec l'installation de pontons supplémentaires. Il informe les plaisanciers que la CAB a candidaté et espère être lauréate pour accueillir la Brittany Cup. Il estime que le développement de la plaisance passera également par un événement d'envergure qui permettra d'identifier Boulogne-sur-Mer comme une référence en la matière. 2024 devrait donc voir l'installation de pontons à l'avant-port et l'aménagement de nouveaux pontons le long du quai des paquebots.

Frédéric CUVILLIER revient sur la question du devenir du bassin Frédéric Sauvage, il souligne qu'il n'est plus tolérable que la plaisance soit montrée comme LA responsable des inondations. Le cas échéant il faut garder à l'esprit le contexte de précipitations exceptionnelles, de chasses, et de rétention d'eau en amont. Une rencontre avec l'Etat et le Conseil Régional des Hauts de France sera nécessaire pour définir les moyens à mettre en œuvre et les aides mobilisables pour développer la plaisance.

Frédéric CUVILLIER souhaite que l'année 2024, soit une année décisive dans le développement de la plaisance avec le lancement de la Descente à bateaux, l'installation de pontons à l'avant-port, etc... Il confie que Jean-Claude ETIENNE aura un gros travail de concertation à mener et que des réunions régulières entre Etat, Conseil Régional Hauts de France et CAB seront nécessaires. Par ailleurs, il déplore l'absence régulière de la SEPD aux réunions. Il confirme qu'il est impératif d'avancer et qu'il est nécessaire de trouver des solutions vis-à-vis des

responsabilités imputées à chacun. Il précise que rien ne sera simple, mais qu'il faut s'appuyer sur l'expérience pour avancer.

Jean-Claude ETIENNE annonce qu'une réunion avec les usagers de Frédéric Sauvage pourrait être programmée en mai et suivi d'un CLUPP.

Frédéric CUVILLIER souhaite que la plaisance se développe autrement et rapidement. La plaisance doit être une fierté pour le Territoire. Il faut qu'il y ait des événements qui crédibiliseront la destination, c'est pourquoi la CAB a candidaté pour la Brittany Cup. Il faut de l'évènementiel pour que la population puisse s'identifier et cohabiter avec la plaisance. Frédéric CUVILLIER précise que la candidature de la CAB est conditionnée à un renouvellement de l'évènement à Boulogne-sur-Mer et nulle part ailleurs, que la Brittany Cup devienne la Boulogne Brittany Cup.

Les associations de plaisanciers rappellent qu'elles ont contribué au travail mené par le cabinet d'étude, mais elles déplorent que ce dernier n'ait pas repris contact avec elles comme il s'y était engagé. Les associations de plaisanciers avouent ne pas se sentir considérées.

Frédéric CUVILLIER précise que la CAB a demandé au cabinet missionné d'étudier d'autres hypothèses. Le contexte d'inondations a changé la donne, il rappelle que même si les priorités ne sont pas là, il est impératif de prendre des décisions et de lancer des initiatives. L'étude menée par le cabinet va permettre de se positionner. Il fait remarquer que les lettres ouvertes sur les réseaux sociaux sont inutiles et que le temps est à la définition d'une feuille de route et à la recherche de financement.

Les plaisanciers regrettent que la presse ne communique pas sur le mode de fonctionnement du fleuve. Une bonne information, permettant selon eux d'éviter des querelles d'intérêt inutiles.

Frédéric CUVILLIER confirme que tout ce qui a été entendu est déplorable. Il confirme que l'ensemble de la situation doit être remis à plat afin que chacun puisse assumer sa part de responsabilité et rappelle que les pouvoirs publics n'ont pas vocation à se substituer au travail des privés. Il souhaite que ce projet puisse être mis en œuvre sans que des querelles éclatent.

Fermeture de l'Espadon Club

Avec la fermeture de l'Espadon Club, les plaisanciers déplorent la disparition des lieux de convivialité autour des bassins.

Frédéric CUVILLIER précise que la fermeture de l'Espadon Club a été décidée dans l'urgence par l'association elle-même. Il évoque le coût exorbitant de l'énergie pour lequel il faut trouver des solutions. La construction de l'Embarcadère pourrait être une piste permettant de solutionner ce problème.

Richard RENAUX intervient en sa qualité de Vice-Président de l'Espadon Club. Il comprend la surprise des usagers du port de plaisance vis-à-vis de la soudaineté de cette fermeture bien que cela ait été relayée largement via les réseaux sociaux. Il confirme que la problématique du coût de l'énergie est bien à l'origine de cette décision, ce qui a d'ailleurs été évoquée par le Président

du conseil portuaire. La fermeture a été décidée afin de ne pas impacter les postes liés à la grue d'assèchement.

L'Espadon Club est donc momentanément endormi, une réunion devrait intervenir en juin prochain afin que les décisions qui s'imposent puissent être prises.

Frédéric CUVILLIER précise que la communauté a un rôle important à l'échelle du port de plaisance, et que l'Espadon Club a un rôle à jouer.

Etude plaisance

La possibilité de la diffusion de l'étude est évoquée.

Frédéric CUVILLIER rappelle qu'il convient que les services de l'Etat, du Conseil Régional Hauts-de-France, SEPD, Département puissent se réunir afin de définir ensemble une stratégie de développement, dès lors une présentation pourra ensuite être faite aux usagers du port de plaisance.

La piste du « Petit port » qui a été rebouché par les services du Conseil Régional Hauts de France est avancée. Frédéric CUVILLIER rappelle qu'à l'instar de l'espace retenu pour la Descente à bateaux, il eut fallu que cet espace soit revendiqué « plaisance » pour pouvoir être envisagé ce qui n'est pas le cas, il n'y a donc pas de sujet.

En ce qui concerne le Transmanche, Frédéric CUVILLIER confirme que des pistes entre Boulogne-sur-Mer et l'Irlande sont espérées.

Jean-Claude ETIENNE remercie Frédéric CUVILLIER pour sa présence ainsi que les personnes présentes, il évoque la prochaine réunion qu'il propose d'achever autour d'un moment convivial, puis clôt la séance.

Le Vice-Président en charge de la Plaisance



Jean-Claude ETIENNE